

La démarche territoriale de planification stratégique de développement durable de la MRC des Maskoutains

La Municipalité régionale de comté (MRC) des Maskoutains a entrepris, au printemps 2010, une démarche visant à ce que la région maskoutaine se dote d'une vision stratégique stimulante et mobilisatrice sur le plan du développement culturel, économique, environnemental et social.¹

Terre parmi les plus fertiles du Québec, la région maskoutaine a historiquement et tout naturellement axé son développement autour du secteur agroalimentaire.

Une première réflexion : Forum-2020

Depuis plusieurs années, les organismes concernés par le développement du territoire ont su démarrer une réflexion stratégique, Forum-2020, pour faire face au ralentissement observé de la croissance démographique du territoire. Une population qui vieillit, des jeunes en moins grand nombre que souhaité et des immigrants encore en nombre limité, tels étaient les constats à la base de cet exercice de réflexion stratégique. C'est donc par le biais de la démographie et de ses effets sur l'ensemble de la communauté maskoutaine qu'était amorcée cette réflexion qui se voulait consensuelle et la plus large possible.

Une démarche plus globale

La MRC souhaitait aller plus loin et voulait se doter d'une vision stratégique qui tient compte des trois grandes composantes du développement durable que sont l'équité sociale, la protection de l'environnement et l'efficacité économique.

Il s'agissait donc de se doter d'une vision stratégique prenant en compte les dimensions sociale, culturelle, économique et environnementale, vision qui, une fois élaborée et ayant fait l'objet d'un consensus et d'une mobilisation le plus large possible, permettrait de prioriser les actions à mener pour la concrétiser et orienterait les décisions du conseil des maires de la MRC pour les années à venir.

C'est donc tout un territoire qui s'est apprêté à réfléchir à son développement et à se donner une vision partagée, à se doter d'orientations qui fassent consensus de façon à maximiser la synergie entre les municipalités et les intervenants de son territoire et à s'assurer que tous « rament dans la même direction ».

¹ Afin de favoriser l'exercice cohérent de ses compétences en vertu de toute loi, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* indique qu'une MRC (municipalité régionale de comté) est tenue de maintenir en vigueur, en tout temps, un énoncé de sa vision stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social de son territoire (LAU, article 2.3).

La MRC a retenu les services du Groupe IBI/DAA pour la soutenir dans cette démarche de planification stratégique. Ayant été impliquée dans les travaux entourant Forum-2020, cette équipe de professionnels connaît bien notre territoire et a réalisé plusieurs démarches du même type un peu partout au Québec.

Objectifs de la démarche

La démarche de planification stratégique visait les objectifs suivants :

- tracer un diagnostic sans complaisance des forces et des faiblesses du territoire, des opportunités et des contraintes qui pourraient affecter son développement ;
- dégager, dans un processus de consultation, une vision stratégique d'avenir qui sera partagée par tous les responsables et tous les intervenants concernés par le développement du territoire de la MRC, et ce, en tenant compte des principes du développement durable ;
- prioriser les actions à mener, en tenant compte du non-dédoulement et de la complémentarité des mandats et des ressources disponibles ;
- préciser les engagements des « porteurs de ballon » au sein du territoire dans la concrétisation des actions retenues et priorisées ;
- définir les outils de suivi et de contrôle de la mise en œuvre du plan.

Consultations et concertation

L'enjeu de la mobilisation par la concertation entre les différents acteurs et leaders au sein d'un territoire comme celui de la MRC des Maskoutains est fondamental : la région maskoutaine ne peut évoluer que s'il existe un large consensus sur les fondements stratégiques du développement souhaité et sur des priorités affirmées. On a donc prévu, durant toute la démarche, des étapes d'échange entre les responsables préoccupés par le développement du territoire, et ce, au-delà des préoccupations particulières de tout un chacun.

Une fois le diagnostic du territoire tracé par l'équipe de consultants, il s'agissait de le faire partager et de démarrer une réflexion collective sur la vision à se donner, les orientations à retenir et les priorités à se fixer.

Tables thématiques

En 2010, six tables sectorielles ² regroupant des acteurs du milieu se sont réunies à deux reprises. Lors de ces rencontres de travail, un diagnostic factuel a été présenté, traçant ainsi un portrait le plus complet possible de la réalité démographique et socio-économique du territoire de notre MRC. Par la suite, les tables thématiques ont été invitées à identifier des enjeux de développement dans leur domaine respectif. Ces rencontres de travail visaient à bien alimenter le forum de consultation.

² Éducation et main-d'œuvre ; Commerces, services et transport ; Agriculture et agroalimentaire ; Industries ; Culture, patrimoine et tourisme ; Social, santé publique et sociocommunautaire.

Pré-forum

Afin de bien sensibiliser les élus municipaux des dix-sept municipalités de la MRC à la démarche de planification stratégique, une rencontre d'information sur le diagnostic factuel et les enjeux de développement identifiés par les acteurs des tables thématiques a eu lieu le 19 avril 2011 au Centre sportif et culturel de Saint-Pie.

Forum

La MRC a tenu, le 16 juin 2011, un forum réunissant les intervenants concernés par le développement du territoire et visant à valider et à enrichir la vision et les orientations proposées. Là encore, cette démarche se voulait la plus mobilisatrice possible.

Ce n'est qu'une fois les résultats des consensus du forum analysés que le conseil des maires de la MRC a été appelé à adopter, le 14 mars 2012, un projet d'énoncé de vision stratégique et un projet du plan stratégique de développement visant à concrétiser la vision retenue. La vision stratégique retenue se veut précise, concise, évocatrice, réaliste et stimulante.

Consultation publique

Avant son adoption finale, le projet d'énoncé sera soumis à la consultation publique. Tous et toutes sont invités à réagir à ce projet d'énoncé et à soumettre leurs commentaires, soit par le biais du site Internet, soit par la poste à la MRC ou en venant participer à l'une ou l'autre des assemblées de consultation publique qui se tiendront à 19 heures comme suit :

- 7 juin à Saint-Hugues, à la salle municipale, au 390, rue Notre-Dame ;
- 12 juin à Saint-Hyacinthe, au Centre Rosalie-Papineau, au 5250, rue Gérard-Côté ;
- 14 juin à Saint-Pie, au Centre sportif et culturel, au 50, rue Garneau.

Rappelons que l'énoncé de vision et le plan stratégique qui en découle servira d'assise, entre autres à l'élaboration du nouveau schéma d'aménagement du territoire et, espérons-le, servira de guide d'intervention pour tous ceux concernés par le développement du territoire de la région maskoutaine sur le plan culturel, économique, environnemental et social.
